

Commune de Puissalicon

**ARRETE N° 2024-45
Autorisation de stationner " rue de la Placette "**

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 11 mars 2024, par laquelle la Société Méditerranéenne de Déménagements et de Transferts DEMECO, représentée par Océanie SAUREL, 1 rue de la Lorraine – 34500 BÉZIERS, sollicite une autorisation de stationner un véhicule « rue de la Placette », afin de permettre le déroulement d'un aménagement,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement de l'aménagement, le stationnement d'un véhicule de déménagement est autorisé « rue de la Placette », devant le bien situé « 1 traverse Saint Nazaire », le vendredi 22 mars 2024 de 08H00 à 18H00.

Article 2

Durant la durée de l'autorisation, le stationnement sera interdit devant les « n° 2 et 4 rue Porte des Pradelles », devant le « n° 2 rue de la Placette », tout le long du mur côté impair de la « rue de la Placette » et devant les escaliers qui descendent de la « rue Saint Guiraud ».

Article 3

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notification le 21/03/2024

Publication sur le site internet de la commune le 21/03/2024

Puissalicon le 21/03/2024

Michel FARENC
Maire

